

Fiche n°4

La nécessaire critique de la prime pour l'emploi

La Prime Pour l'Emploi concerne aujourd'hui 8,5 millions de personnes et s'élève à 500 euros en moyenne par personne, devrait faire l'objet d'une revalorisation de 4% en 2005 dont 1,7% au titre de l'inflation.

Sans entrer dans une description trop précise des modalités complexes de calcul de cette Prime Pour l'emploi, il faut retenir que cette dernière est versée à des personnes dont l'activité professionnelle génère des revenus modestes. C'est une mesure qui a accompagné l'apparition des « travailleurs pauvres ». Elle cherche à atténuer les conséquences du développement des emplois à salaire modeste, mais génère de nombreuses contradictions.

Une menace extrêmement sérieuse pour le SMIC.

Même si la Prime Pour l'Emploi présente un visage séduisant pour les salariés qui bénéficient, de fait, d'une augmentation de leur pouvoir d'achat, il est toutefois nécessaire d'en faire la critique dans le sens où constitutive d'une forme d'impôt négatif (c'est le contribuable qui a une créance sur l'Etat et non l'inverse), elle met le doigt dans un engrenage contre la reconnaissance de la valeur du travail dans le salaire.

L'impôt négatif repose sur l'idée qu'il y aurait un coût excessif du travail non qualifié, les entreprises refusant d'employer les salariés dont la productivité du travail serait trop faible, au regard de ce qu'ils « coûteraient ».

Dés lors, afin de favoriser « l'employabilité » de ces derniers, l'Etat devrait prendre en charge une partie des « rémunérations » versées à ces salariés, d'où la mise en place de cette Prime Pour l'Emploi.

Nous pensons que cette Prime Pour l'Emploi pourrait, à terme, être un instrument de remise en cause du SMIC.

Il s'agirait alors, au détriment de l'existence de toute forme de garantie collective, de permettre aux employeurs de déterminer librement le montant des rémunérations versées aux salariés, l'Etat assurant un revenu minimum en octroyant une prime à l'emploi correspondant à minima au différentiel entre la rémunération versée par l'employeur et ce revenu minimum, et en payant les cotisations sociales.

Une véritable trappe à bas salaires.

La Prime Pour l'Emploi, dans la mesure où elle est versée à des salariés dont l'activité professionnelle procure des revenus modestes constitue une véritable trappe à bas salaires. Ainsi les employeurs sont encouragés à créer des emplois faiblement rémunérés sachant que le revenu disponible net des salariés occupant ce type d'emploi sera supérieur au montant de la rémunération versée.

La Prime Pour l'Emploi exerce une véritable pression à la baisse des salaires et contribue un peu plus à la dégradation de la norme d'emploi incarnée par le Contrat à Durée Indéterminée et à temps plein au profit du développement de formes d'emplois atypiques : le Contrat à Durée Déterminée et à temps partiel, apanage le plus souvent des femmes, des jeunes et des immigrés.

Rappelons ici, à l'appui de notre démonstration que la Prime Pour l'Emploi, dans ses modalités de calcul, est majorée en cas d'activité à temps partiel.

Avec la Prime Pour l'Emploi, nous nous trouvons confrontés à une forme de partage du travail subventionné par l'Etat, alors que l'enjeu fondamental est d'augmenter le taux d'activité global par la création d'emplois nouveaux, bien rémunérés et qualifiés.

Les défenseurs de l'impôt négatif disent que ce mécanisme est favorable à l'emploi.

Pourtant, aucune étude sérieuse n'a mis en évidence un réel effet positif sur l'emploi.

Pierre Concialdi, économiste à l'IRES, indique¹ « ...les crédits d'impôt mis en place aux Etats-Unis ont certes encouragé les plus pauvres à reprendre un poste. Mais, dans le même temps, ils ont incité d'autres,

¹ Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux (2000), « Bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les États-unis », La Revue de l'IRES, n°33

notamment des femmes dont le conjoint avait déjà un poste, au retrait partiel ou définitif du marché du travail...Au total, l'effet sur l'offre de travail est quasiment nul ».

Incontestablement, la Prime Pour l'Emploi trouve ses fondements dans des théories qui tentent de faire porter la responsabilité du chômage sur les chômeurs et de totalement déresponsabiliser les employeurs.

Avec la mise en œuvre de la PPE, l'Etat sanctionne les personnes qui perdent leur emploi. En effet, les chômeurs seront doublement sanctionnés, une première fois au titre de la perte de leur emploi, une deuxième fois au titre de la perte de la prime.

Des effets qui se cumulent aux exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

Ajoutons, pour terminer, que les politiques d'allègement des cotisations sociales dites patronales s'inscrivent directement dans la construction de ces trappes à bas salaires.

En effet, en trois ans, entre 2002 et 2005, toutes les entreprises bénéficieront d'un allègement des cotisations patronales de 26 % au niveau du SMIC (dans le cadre de la loi Aubry 2, ce plafond était de 18,2 % pour la plupart des entreprises), cet allègement est dégressif jusqu'à 1,7 fois le SMIC (contre 1,3 fois auparavant).

Le gouvernement prétend que cette politique d'abaissement des charges patronales permet de réduire le chômage des personnes non-qualifiées. Une telle affirmation s'appuie sur quelques études dont la méthode et les conclusions ont été critiquées et contestées par des experts.

Ce qui n'est pas contestable, c'est qu'une telle politique participe aussi de la création de la « trappe à bas salaires » :

- Les entreprises ont intérêt à embaucher à un niveau de salaire qui leur permet de bénéficier du maximum d'allègement ; pour la même raison, elles s'opposent à la hausse des salaires. Ce qui augmente le nombre des emplois à bas salaires ;
- En 2001, 38 % des salariés du secteur privé, soit environ 7 millions de personnes, étaient à bas salaires, c'est-à-dire rémunérés à moins de 1,3 SMIC.

Les allègements des cotisations sociales dites patronales, la Prime Pour l'Emploi sont constitutives de politiques qui construisent l'avenir de notre société sur le développement d'emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. La Prime Pour l'Emploi comme la création du Revenu Minimum d'Activité ont pour objectif de faire supporter à la collectivité (Budgets de l'Etat et des collectivités locales) une partie de la rémunération du travail en lieu et place des employeurs.

A l'opposé de telles politiques, nous nous prononçons pour la construction d'une société fondée sur le développement des emplois qualifiés, ce qui suppose la mise en œuvre d'une autre politique fiscale et la fin des politiques systématiques et sans cesse croissantes des cotisations sociales patronales.

Une contrainte qui pèse sur les politiques publiques.

L'instauration et la montée en puissance de la Prime Pour l'Emploi constituent une nouvelle contrainte pesant sur l'importance et la qualité des politiques publiques mises en œuvre dans le pays.

En effet, dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint, l'octroi d'une Prime Pour l'Emploi aux travailleurs les plus modestes oblige les pouvoirs publics à des arbitrages budgétaires difficiles et à faire baisser certaines dépenses publiques utiles à la construction du lien et de la cohésion sociale : Education Nationale, Formation, Culture, Logement, Transport...

Observons ici que le projet de loi de finances 2005 indique que le coût budgétaire du rehaussement de la PPE est estimé à 410 millions d'euros.

La prime pour l'emploi comme les exonérations de cotisations sociales cherchent en fait à se substituer à la nécessaire réforme des cotisations sociales employeurs et revalorisation des salaires.